

Du reste, l'idée de faire venir à Paris, pour la Bibliothèque nationale, une partie des manuscrits confisqués dans les églises, et dans les châteaux des départements, se produisit naturellement dès les premiers jours de la Révolution. Les décrets portant suppression des anciens établissements ecclésiastiques furent à peine rendus que la Bibliothèque du roi recevait de diverses villes de nombreux manuscrits, et la commission des monuments et les autres commissions qui la remplacèrent ne cessèrent de veiller sur les collections des départements pour en assurer la conservation. A plusieurs reprises on y discuta des projets tendant à réunir, à Paris, les principaux manuscrits qui étaient tombés dans le domaine national sur les différents points de la république. Quelques-uns de ces projets reçurent un commencement d'exécution. Ainsi, en 1793, notamment D. Poirier, au nom de la commission des monuments, se rendit à Chartres pour y examiner les dépôts littéraires, et il y choisit treize manuscrits d'une grande valeur qui furent aussitôt remis à la Bibliothèque nationale.

L. NIEPCE,

Conseiller à la Cour d'appel.

(A suivre.)

---